

ASSEMBLEE DE CORSE

3 EME SESSION EXTRA-ORDINAIRE DE 2019

25 ET 26 JUILLET 2019

**RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT RELATIVE A
L'ACTIVITE D'ACCUEIL DE JOUR GEREE PAR LA FALEP
2A SUR LA REGION D'AIACCIU**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale
et de la Santé

Commission des Finances et de la Fiscalité

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Dans le cadre de sa politique de lutte contre l'exclusion, la Collectivité de Corse soutient les structures qui accueillent et accompagnent les personnes en situation de grande précarité.

L'accueil de jour Stella Maris, géré par la Fédération des Associations Laïques et d'Education Permanente (FALEP), offre depuis 1996 un accueil inconditionnel aux personnes en difficulté et souvent marginalisées de la région ajaccienne.

La structure propose à la fois des services répondant aux besoins élémentaires des personnes en grande précarité (douche, buanderie, vestiaire, ...) mais aussi un cadre de vie permettant de restaurer le lien social et un accompagnement social global avec orientation, en fonction des besoins identifiés, vers un large réseau de partenaires (colis alimentaires, permanences sociales et médicales). L'objectif est de permettre à un public souvent très marginalisé d'accéder aux droits.

C'est pourquoi la Collectivité de Corse contribue chaque année, en complément des financements de l'Etat, au fonctionnement de cette activité.

La fréquentation de Stella Maris a sensiblement augmenté ces trois dernières années notamment du fait du renforcement de l'équipe.

En 2018, 762 personnes ont été accueillies, en grande partie pour un accès aux prestations de première nécessité et pour des demandes de domiciliation administrative.

Il convient donc de reconduire la participation de la Collectivité pour 2019 à hauteur de 145 000 euros.

Les crédits sont inscrits au budget programme N5121A - chapitre 934 - fonction 428 - compte 65568.

En conséquence, il vous est proposé :

- de fixer la participation de la Collectivité de Corse au fonctionnement du dispositif d'accueil de jour sur la commune d'Aiacciu à 145 000 euros au titre de l'année 2019.
- d'approuver la convention de financement à conclure avec la FALEP telle que figurant en annexe.
- de m'autoriser à signer cette convention ainsi que l'ensemble des actes à intervenir.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.